



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE FORT-MAHON-PLAGE

Table récapitulative Séance du 25 juin 2025

Légalement convoqué le 20 juin 2025, le Conseil Municipal s'est réuni le 25 juin 2025 à 15 heures 30, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Alain BAILLET, Maire.

Le Conseil Municipal a examiné les projets de délibérations suivants:

Numéro	Objet	Décision du Conseil Municipal
2025/46	Convention de prestation de service pour le suivi des 7 postes de relèvement du réseau d'assainissement	15 voix pour - adoptée à l'unanimité
2025/47	Création d'emplois non permanents suite à un accroissement temporaire d'activité et autorisation de recrutement de contractuels sur le fondement de l'article L.332-23 1° du code général de la fonction publique	15 voix pour - adoptée à l'unanimité
2025/48	Budget commune : Décision Modificative n°1	15 voix pour - adoptée à l'unanimité
2025/49	Budget Base nautique : Décision Modificative n°1	15 voix pour - adoptée à l'unanimité
2025/50	Délibération fixant les tarifs d'occupation du domaine public	15 voix pour - adoptée à l'unanimité
2025/51	Délibération fixant le montant de la location de la grande salle de la base nautique et de ses équipements	15 voix pour - adoptée à l'unanimité
2025/52	Cession des parcelles situées 99 et 115 boulevard intérieur à Fort-Mahon-Plage	15 voix pour - adoptée à l'unanimité
2025/53	Cession d'une partie de la parcelle AP 134 et de la parcelle AP 131 : le Manoir	15 voix pour - adoptée à l'unanimité
2025/54	Convention pour l'accompagnement au fleurissement et l'aménagement paysager de la commune avec L'atelier du jeudi (Steve PEIFER)	15 voix pour - adoptée à l'unanimité
2025/55	Cession d'un matériel d'occasion	15 voix pour - adoptée à l'unanimité
2025/56	Pacte de destination Baie de Somme Picardie Maritime	15 voix pour - adoptée à l'unanimité
2025/57	Candidature pour l'obtention du Label « Station Verte »	15 voix pour - adoptée à l'unanimité
2025/58	Délibération inscrivant la commune dans la liste nationale des communes considérées comme les plus vulnérables au recul du trait de côte	15 voix pour - adoptée à l'unanimité

La séance est levée le 25 juin 2025 à 18h45.

Diffusion:

- panneaux d'affichages municipaux

- Site internet de la Ville www.fort-mahon-plage.com (rubrique: la Mairie > Affichage municipal > Conseil Municipal)

Conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2021-1310 et au Décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021, toute personne peut obtenir une copie de ces délibérations en Mairie, aux heures habituelles d'ouverture.